



Refus d'appliquer son droit de visite

Par **MUNIERBRIGITTE**, le **27/04/2011 à 14:31**

Bonjour
LE PAPA DE MA FILLE DE 9 ANS NE SOUHAITE PLUS GARDER SA FILLE
COMME CONVENU SELON LE JUGEMENT ETABLI
SA RAISON, MA FILLE EST
INDICIPLINE ET ME LE REPROCHE
CELLE CI EST SUIVI PAR UN PSYCHOLOGUE
DEPUIS ENVIRON 1 AN ET MALGRE LE DESACCORD DE CELUI CI CELA FAIT BIENTOT
3 MOIS QUE CELUI NE PREND PAS SA FILLE
QUEL EST MON RECOUR
MERCI DE BIEN REpondre RAPIDEMENT CAR JE SUIS DESESPERE

Par **corimaa**, le **27/04/2011 à 14:55**

Bonjour,
Merci de ne pas ecrire en majuscule, ça donne l'impression que vous criez
:)
Le père de votre fille n'est pas obligé de la prendre lors de ses DVH. Les DVH sont un
droit mais pas une obligation
Par contre, comme vous avez votre fille tout le temps à votre
charge, vous pouvez saisir le JAF pour réactualiser la pension alimentaire à la hausse

Par **MUNIER**, le **27/04/2011 à 15:20**

merci pour votre reponse
quel est la procedure a effectuer pour faire une revalorisation de
la pension.
(le papa souhaite bientot reprendre la garde tres prochainement)
y a t il
aucun moyen de proteger ma fille contre un pere qui prend sa fille quand il veut ?

Par **corimaa**, le **27/04/2011** à **16:08**

Ben non, il n'y a rien à faire contre un père qui reconnaît ne pas maîtriser sa fille et ne pas vouloir profiter de son DVH. Votre fille est réellement "difficile" à gérer ?
Pour faire une demande de réévaluation de la PA, il faut saisir le juge aux affaires familiales de votre domicile par lettre recommandée avec AR, mais si le père pense reprendre régulièrement sa fille, le temps que vous passiez devant le juge, il aura déjà repris sa fille et vous aurez fait tout ça pour rien.
Proposez lui de la reprendre que le samedi ou dimanche en journée et de vous la ramener le soir pour commencer, qu'ils ne soient pas angoissés de cette reprise tous les deux